

**ARRETE N°2026-039. AP.**  
**PORTANT DEPORT D'UN ELU PAR LE MAIRE**

Le Maire,

VU la loi n° 2013-907 du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique, en particulier son article 2,

VU le décret n° 2014-90 du 31 janvier 2014 portant application de l'article 2 de la loi n° 2013-907 du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique, en particulier son article 6,

VU la saisine de M. Laurent AURION en charge de l'Urbanisme ayant reçu délégation par arrêté n°2026-016-AP en date du 14 avril 2026 portant délégation de fonction et de signature,

**ARRETE**

**ARTICLE 1<sup>ER</sup> :**

Monsieur Laurent AURION s'abstiendra d'exercer ses fonctions dans toutes les situations dans lesquelles interviendraient de manière directe ou indirecte les entreprises ou thématiques suivantes :

- Tous dossiers d'urbanisme impliquant les sociétés SAS 40 BRIQUES (n°SIREN : 929723203) et LA CONSTELLATION (n°SIREN : 443366505) ;
- Tous dossiers d'urbanisme déposés en son nom propre.

**ARTICLE 2 :**

Monsieur Laurent AURION sera remplacé par Monsieur Thomas ESPIL pour le suppléer dans ses délégations de fonctions liées à l'Urbanisme de la commune de Vieux-Boucau dans toutes les hypothèses où l'article 1<sup>er</sup> vient à s'appliquer.

**ARTICLE 3 :**

Monsieur Laurent AURION s'abstiendra de donner quelque instruction que ce soit à Monsieur Thomas ESPIL, aux élus et aux agents de la collectivité et de prendre part à quelque réunion ou délibération relative à l'article 1<sup>er</sup>.

**ARTICLE 4 :**

M. Le Maire et la Directrice générale des services sont chargés de l'exécution du présent arrêté. Le présent arrêté sera notifié aux personnes concernées.



Fait à Vieux-Boucau, le - 6 JUL. 2026  
Pierre FROUSTEY

Maire de Vieux-Boucau

Le Maire,

- peut certifier, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cette décision qui sera affichée ce jour au siège de la collectivité,

- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Pau (Villa Noulibos - 50 Cours Lyautey- 64010 PAU Cedex ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département et de l'accomplissement des formalités de publicités requises.

Place de la Mairie  
40480 Vieux-Boucau Port d'Albret

Tél. 05 58 48 13 22  
Courriel [mairie@vieuxboucau.fr](mailto:mairie@vieuxboucau.fr)  
Site [www.vieuxboucau.fr](http://www.vieuxboucau.fr)